



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019 A 20 H

**Conseillers présents :** Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMAR, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREY, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 22 février 2019.

### **2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET DES COMPTES DE GESTION 2018 - DÉLIBÉRATIONS**

Il est rappelé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par les Services de la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des comptes administratifs 2018.

#### **Compte Administratif 2018 – Commune (M 14)**

Le Compte Administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 728 685,57 € et un déficit d'investissement de 160 811,74 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2018.

### **Compte Administratif 2018 – Eau et Assainissement**

Le Compte Administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 42 273,61 € et un déficit d'investissement de 20 417,59 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2018.

### **Compte Administratif 2018 – Restaurant Scolaire**

Le Compte Administratif du Restaurant Scolaire présente un excédent de fonctionnement de 20 262,19 € et un déficit d'investissement de 40 623,42 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2018.

### **Comptes de Gestion 2018**

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal déclare, à 14 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ambérieu-en-Bugey, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

## **3 – FIXATION DES TAXES COMMUNALES - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'étudier les taux des taxes communales et rappelle les taux appliqués en 2018 :

- Taxe d'habitation	9,25 %
- Taxe sur le foncier bâti	12,39 %
- Taxe sur le foncier non bâti	64,84 %

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de maintenir les trois taux appliqués en 2018.

## **4 – VOTE DES BUDGETS 2019 - DÉLIBÉRATION**

Dans le cadre de la préparation des budgets 2019, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie le vendredi 22 mars 2019. Le Maire indique que des

modifications ont été apportées aux tableaux établis lors de cette réunion.

### **Budget Principal – Commune**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 806 294,23 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes pour un montant de 1 167 762,57 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2019.

### **Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 135 656,02 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes pour un montant de 151 919,61 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2019.

### **Budget du Restaurant Scolaire**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 269 561,23 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes pour un montant de 620 623,42 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Budget Primitif de l'année 2019.

### **Décisions prises sur les travaux à entreprendre**

Suite au vote des budgets 2019, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux et de prévoir les acquisitions ci-après :

#### **Budget Principal**

- Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie
- Groupe scolaire : Acquisition de huit ordinateurs et de deux vidéoprojecteurs interactifs.
- Mise en accessibilité du bâtiment de La Poste
- Cœur de Village : Acquisition éventuelle d'une propriété après avis des Domaines

- Démolition de la propriété communale située à l'angle de la Grande rue et de la rue du Centre
- Signalétique directionnelle
- Acquisition d'un véhicule électrique
- Acquisition d'un barbecue collectif multi-foyers
- Groupe scolaire : Mise en place d'un Plan de Prévention et de Mise en Sûreté.

#### Budget Eau et Assainissement

- Diagnostic du système d'assainissement collectif.

#### Budget Restaurant Scolaire

- Extension du bâtiment

### **5 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER – DÉLIBÉRATION**

La baignade étant autorisée pour la saison estivale 2019, le Maire rappelle la nécessité de la présence d'un surveillant de baignade sur le site. Il est rappelé qu'un diplôme de Brevet National de Sécurité et de Sauvegarde Aquatique est nécessaire pour la surveillance de la baignade.

La personne chargée de la surveillance de la baignade au cours de l'été 2015 s'est portée candidate pour cette année.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier, la durée hebdomadaire du temps de travail sera de 35 heures. Il autorise le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

### **6 - CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS – DÉLIBÉRATION**

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des jeunes pour l'entretien des espaces communaux fleuris et pour différentes tâches (travaux de peinture, etc.). Des emplois occasionnels pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 seront donc créés.

Il est précisé que six jeunes ont fait acte de candidature. Les quatre premières candidatures reçues ont été validées.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de créer quatre postes d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019.

## **7- Questions et informations diverses**

### **7-1 Dossier de demande de subvention pour l'aménagement du Centre Bourg**

Suite à l'adoption de l'opération du Centre Bourg, un dossier de demande de subvention a été transmis. Étant donné que la Commune avait déposé deux demandes de subvention : une pour l'opération du Centre Bourg et une pour l'extension du Restaurant Scolaire, il a fallu faire un choix car une seule demande pouvait être honorée. Vu les effectifs croissants au Restaurant Scolaire et l'engagement des communes de BRIORD et de MONTAGNIEU pour l'extension de ce bâtiment, le dossier de demande de subvention pour l'extension du Restaurant Scolaire a été maintenu.

### **7-2 Groupe scolaire : Projet de fresque**

Suite à la demande du directeur du groupe scolaire de faire réaliser par une intervenante une fresque sur le mur du bâtiment et après consultation de celle-ci, elle a indiqué qu'elle n'aurait pas le temps de la réaliser.

### **7-3 Groupe scolaire : Plan de Prévention et de Mise en Sécurité**

Dans le cadre du Plan de Prévention et de Mise en Sécurité, les coordonnées de deux sociétés installant des systèmes « wifi » ont été communiquées.

L'étude du dossier est en cours et les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019.

### **7-4 Travaux pour l'accessibilité de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux pour l'accessibilité de la Poste sont à réaliser. Un seul devis est parvenu en mairie pour l'aménagement d'une rampe d'accès, ce devis sera donc validé.

### **7-5 Projet de signalétique directionnelle**

Afin de poursuivre la réflexion (choix des panneaux, couleurs) et répondre aux différentes questions des membres de la commission, une réunion aura lieu dans les prochains jours en mairie.

### **7-6 Réseau d'assainissement**

L'inspection télévisée du réseau d'assainissement à proximité du site du Point Vert est en cours.

Le siphon du lavoir communal a été nettoyé.

#### **7-7 Site du Point Vert**

Un barbecue collectif multi-foyers a été installé.

#### **7-8 Feu d'artifice**

Le feu d'artifice aura lieu le samedi 20 juillet 2019. Cette année, le thème sera « Queen ».

#### **7-9 Matinée Nettoyage**

La matinée nettoyage sur la commune en collaboration avec le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a eu lieu le samedi 23 mars 2019. 30 à 35 personnes ont répondu présentes. Malheureusement, la récolte a encore été fructueuse.

#### **7-10 Réunion d'informations**

L'Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain (ACERPA) organisera une réunion d'informations à la salle des fêtes, le lundi 13 mai 2019. Des affiches et des tracts seront fournis par l'association au cours du mois d'avril 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 03 mai 2019 à 20 heures